

n° 31 – décembre 2024



Retrouvez
toutes les données
sur le **Caf.fr**

Prochaine parution
mars 2025

Les caisses d'Allocations familiales (Caf) ont versé 2,71 milliards d'euros de prime d'activité (PA) au titre du 3^{ème} trimestre 2024, soit un niveau plus élevé que celui observé au 3^{ème} trimestre 2023. Cette évolution s'explique par la croissance du montant moyen versé (+6,2 % en un an) liée à la revalorisation au 1^{er} avril 2024, le nombre de bénéficiaires connaissant une relative stabilité.

Découvrez le **Zoom** de ce trimestre consacré à l'évolution du nombre de bénéficiaires de la prime d'activité observée au 1^{er} trimestre 2024 au regard des entrées et des sorties dans la prestation, en **page 6**.

4,55
millions

2,71
milliards

199
euros



Foyers bénéficiaires
de la PA (- 0,1 % en un an)
8,77 millions personnes
couvertes par la prestation
(- 0,5 % en un an)



Dépenses de PA au
titre du trimestre de
droit (+ 6,1 % en un an)



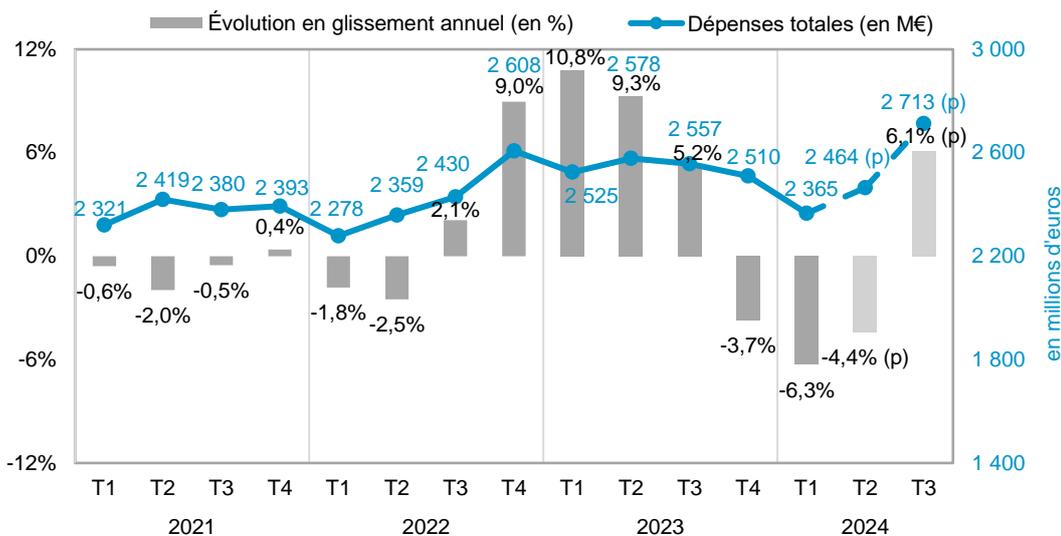
**Montant moyen
mensuel**
de PA versée par foyer
(+ 6,2 % en un an)

Les montants de prime d'activité versés au titre des droits du 3^{ème} trimestre 2024 sont estimés à 2,71 milliards d'euros. Ils progressent de 6,1 % par rapport au même trimestre de l'année précédente (évolution en « glissement annuel », [graphique 1](#)). En cumul sur un an, les dépenses atteignent 10,05 milliards d'euros.

Le nombre de bénéficiaires de la prime d'activité est comparable à celui observé au 3^{ème} trimestre 2023. Les effectifs sont estimés à près de 4,55 millions de foyers en moyenne ([graphique 2](#)). En comptabilisant les conjoints, les enfants et autres personnes à charge dans le foyer, ce sont 8,77 millions de personnes qui sont couvertes par la prime d'activité au 3^{ème} trimestre 2024.

Le montant mensuel moyen par foyer est estimé à 199 euros au 3^{ème} trimestre 2024, soit douze euros de plus qu'au 3^{ème} trimestre 2023 (+ 6,2 %), sous l'effet de la revalorisation de 4,6 % du montant de la prestation intervenue au 1^{er} avril 2024 ([graphique 3](#)). En effet, l'impact des revalorisations sur les droits des allocataires est progressif et dépend de la date de renouvellement de leur déclaration trimestrielle des ressources. La montée en charge de la revalorisation d'avril sur les dépenses de prime d'activité s'étale ainsi sur 5 mois et elle est donc pleinement effective en septembre 2024.

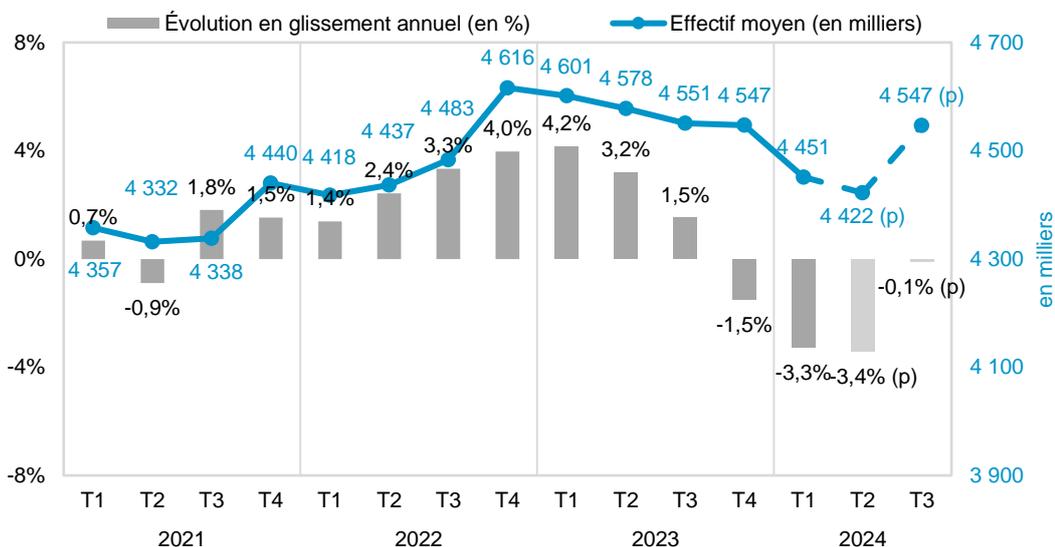
Graphique 1 – Dépenses de prime d'activité au titre du trimestre de droit



Note de lecture :

Les dépenses de prime d'activité passeraient de 2 557 à 2 713 millions d'euros entre le 3^{ème} trimestre 2023 et le 3^{ème} trimestre 2024, correspondant à une évolution en glissement annuel de + 6,1 %.

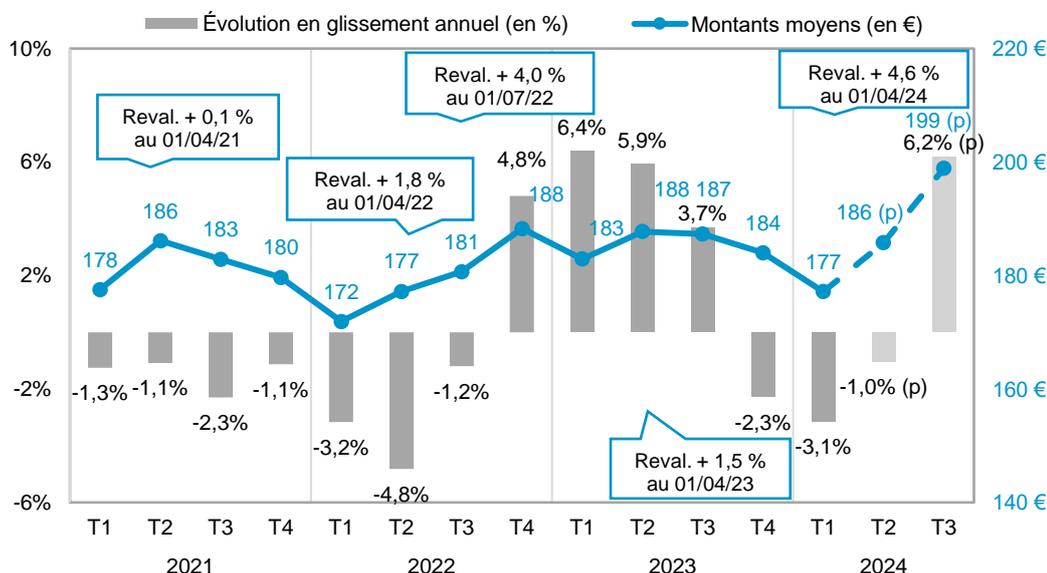
Graphique 2 – Nombre de foyers bénéficiaires de la prime d'activité en moyenne sur le trimestre



Note de lecture :

Le nombre de foyers bénéficiaires de la prime d'activité passerait de 4 451 à 4 547 milliers entre le 3^{ème} trimestre 2023 et le 3^{ème} trimestre 2024, correspondant à une évolution en glissement annuel de - 0,1 %.

Graphique 3 – Montant mensuel de la prime d'activité en moyenne sur le trimestre



Note de lecture :

Le montant mensuel moyen de prime d'activité versé passerait de 187 à 199 euros entre le 3^{ème} trimestre 2023 et le 3^{ème} trimestre 2024, correspondant à une évolution en glissement annuel de + 6,2 %.

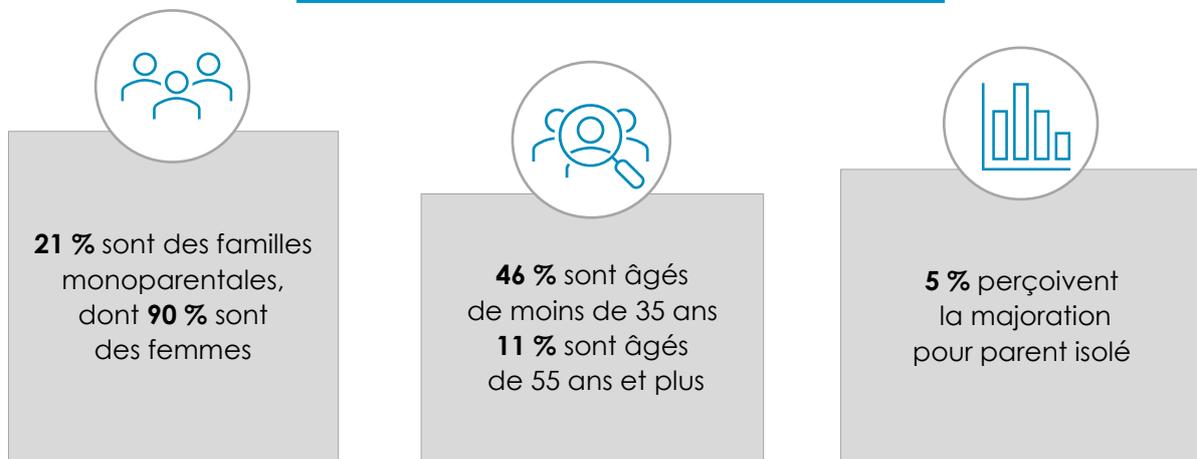
(p) T2 et T3 2024 - données provisoires (estimations). **Source :** Cnaf - Dser (fichiers Allstat FR6 et FR2), calculs Dser.

Champ : Caf - France entière ; ce champ représente 96,4 % des dépenses et 97,0 % des bénéficiaires tous régimes en 2023.

L'année 2022 a été marquée par une forte croissance des dépenses de prime d'activité. Le nombre de bénéficiaires comme les montants moyens ont augmenté, sous l'effet conjoint des revalorisations exceptionnelles de juillet 2022 et d'une conjoncture favorable du marché du travail.

En 2023, le nombre de bénéficiaires de la prime d'activité diminue de façon continue jusqu'au 1^{er} semestre 2024, avant d'augmenter au 3^{ème} trimestre. Cette hausse s'explique par l'effet de la fin de montée en charge de la revalorisation de 4,6 % d'avril 2024. Celle-ci conduit à l'entrée de nouveaux bénéficiaires dans la prestation et se traduit également par un nombre de sorties moins élevé. Quant aux dépenses, elles progressent à partir du 2^{ème} trimestre 2024, sous l'effet de la revalorisation d'avril, après avoir reculé pendant trois trimestres consécutifs.

Profil des bénéficiaires de la prime d'activité au 3^{ème} trimestre 2024



La croissance des dépenses de la prime d'activité entre le 3^{ème} trimestre 2023 et le 3^{ème} trimestre 2024, concerne l'ensemble des **configurations familiales** (tableau 1). Ce sont les personnes seules avec ou sans enfant qui contribuent le plus à la hausse des dépenses de 6,1 % : 1,7 point pour les familles monoparentales, suivies des femmes seules et des hommes seuls (respectivement 1,6 point et 1,5 point), en lien avec l'augmentation des effectifs de ces configurations. Les bénéficiaires en couple ont, quant à eux, une contribution plus limitée à l'évolution des dépenses, leur nombre diminue (- 1,9 % pour les couples sans enfant et - 2,2 % pour les couples avec enfant(s) contre - 0,1 % pour l'ensemble).

Sur une plus longue période, les personnes seules et les familles monoparentales bénéficiaires de la prime d'activité sont plus dynamique que l'ensemble des foyers. À l'opposé, le nombre de bénéficiaires en couple, avec ou sans enfant, connaît une tendance à la baisse au cours de l'année 2023 et du 1^{er} semestre 2024, qui semble s'inverser au 3^{ème} trimestre 2024 (graphique 4).

Tableau 1 – Bénéficiaires, dépenses et montants moyens de la prime d'activité estimés au 3^{ème} trimestre 2024, selon les caractéristiques des foyers

Estimations
au 3^{ème} trimestre 2024

	Bénéficiaires (moyenne trimestrielle)				Montants moyens		Dépenses (total trimestriel)		
	Bénéficiaires (en milliers)	Part (en %)	Évolution annuelle (en %)	Évolution trimestrielle (en %)	Montants moyens (en €)	Évolution annuelle (en %)	Dépenses (en M€)	Évolution annuelle (en %)	Contribution à la croissance ⁽²⁾ (en point)
Ensemble	4 547	100,0	-0,1	2,8	199	6,2	2 713	6,1	6,1
France métropolitaine	4 373	96,2	-0,1	2,9	198	6,2	2 597	6,1	5,8
Départements d'outre-mer	173	3,8	0,7	1,2	222	5,5	116	6,3	0,3
Configuration familiale⁽¹⁾ et sexe									
Hommes seuls	1 275	28,0	0,4	2,6	149	6,9	568	7,3	1,5
Femmes seules	1 282	28,2	0,6	2,9	157	6,7	602	7,3	1,6
Personnes seules avec enfant(s)	961	21,1	0,7	2,6	270	5,0	779	5,8	1,7
Couples sans enfant	245	5,4	-1,9	3,7	201	7,0	147	4,9	0,3
Couples avec enfant(s)	784	17,3	-2,2	3,0	262	6,9	616	4,5	1,0
Âge du responsable dossier									
<25 ans	769	16,9	0,4	0,1	166	7,0	383	7,4	1,0
25-34 ans	1 312	28,8	-2,3	3,1	181	6,0	713	3,5	0,9
35-44 ans	1 087	23,9	1,1	3,6	222	5,9	725	7,0	1,9
45-54 ans	869	19,1	-0,9	3,3	224	6,1	583	5,2	1,1
≥ 55 ans	510	11,2	4,0	4,1	201	5,9	308	10,2	1,1
Prestation perçue									
dont majoration pour isolement	217	4,8	0,3	1,3	328	4,7	213	5,1	0,4
dont au moins une bonification	4 188	92,1	-0,4	3,1	202	6,4	2 534	6,0	5,6
dont cumul prime d'activité/RSA	407	8,9	1,3	5,0	186	2,7	227	4,1	0,0

Source : Cnaf – DSER (fichiers Allstat FR6 et FR2), calculs DSER. Champ : Caf - France entière.

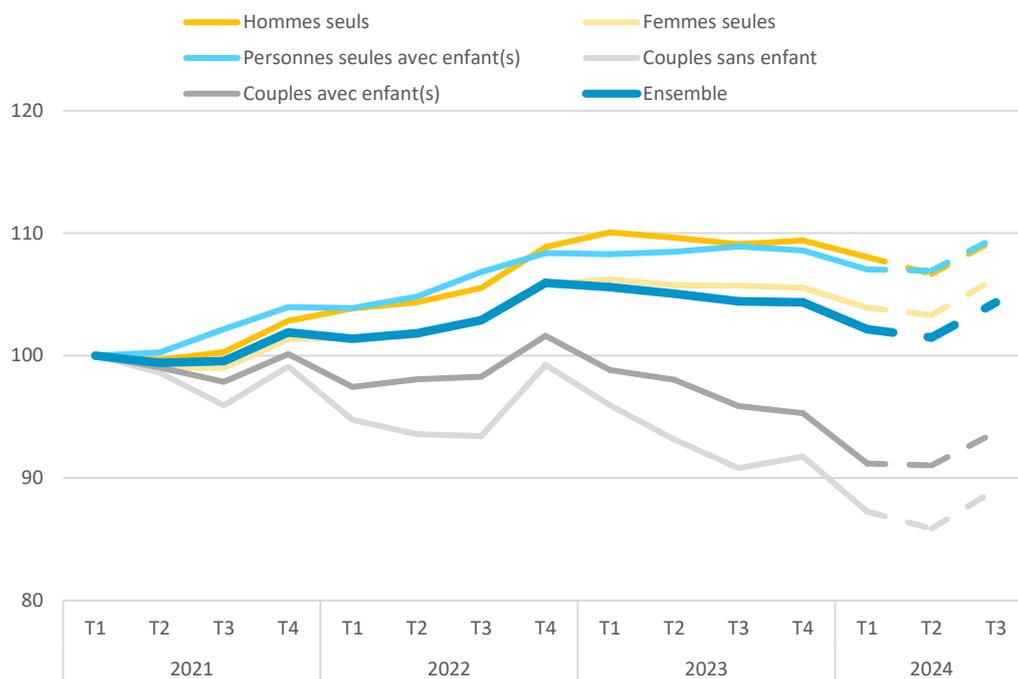
(1) La notion d'enfant est définie ici comme la présence d'un enfant ou d'une autre personne à charge au sens de la prime d'activité.

(2) Les dépenses de prime d'activité diminuent de 6,1 % entre le 3^{ème} trimestre 2023 et le 3^{ème} trimestre 2024 : les dépenses relatives à la Métropole contribuent à hauteur de 5,8 points à cette croissance et celles des Dom à hauteur de 0,3 point.

Les dépenses de prime d'activité augmentent pour l'ensemble des **classes d'âge**. Les foyers dont le responsable du dossier est âgé entre 35 et 44 ans contribuent le plus à la hausse des dépenses (1,9 point sur les 6,1 %), suivis des 45-54 ans et des 55 ans et plus (1,1 point pour chacune de ces tranches d'âge). Ces évolutions peuvent s'expliquer en partie par la croissance des bénéficiaires, en particulier des 55 ans et plus (+ 1,1 % pour les 35-44 ans et + 4,0 % pour les 55 ans et plus). La tendance plus dynamique de cette dernière classe d'âge, comparativement à l'ensemble, se confirme d'ailleurs sur une plus longue période ([graphique 5](#)).

Le nombre de bénéficiaires ayant au moins une **bonification** (environ 9 foyers sur 10) diminue plus vite que l'ensemble des bénéficiaires entre le 3^{ème} trimestre 2023 et le 3^{ème} trimestre 2024 (respectivement - 0,4 % et - 0,1 %). Ceux qui perçoivent une **majoration pour isolement** (près de 5 %) connaissent, en revanche, une légère hausse (+ 0,3 %). Il en est de même pour les bénéficiaires **cumulant le RSA et la prime d'activité**, dont les effectifs augmentent de 1,3 % sur un an.

Graphique 4 – Évolution des foyers bénéficiaires de la prime d'activité selon leur configuration familiale

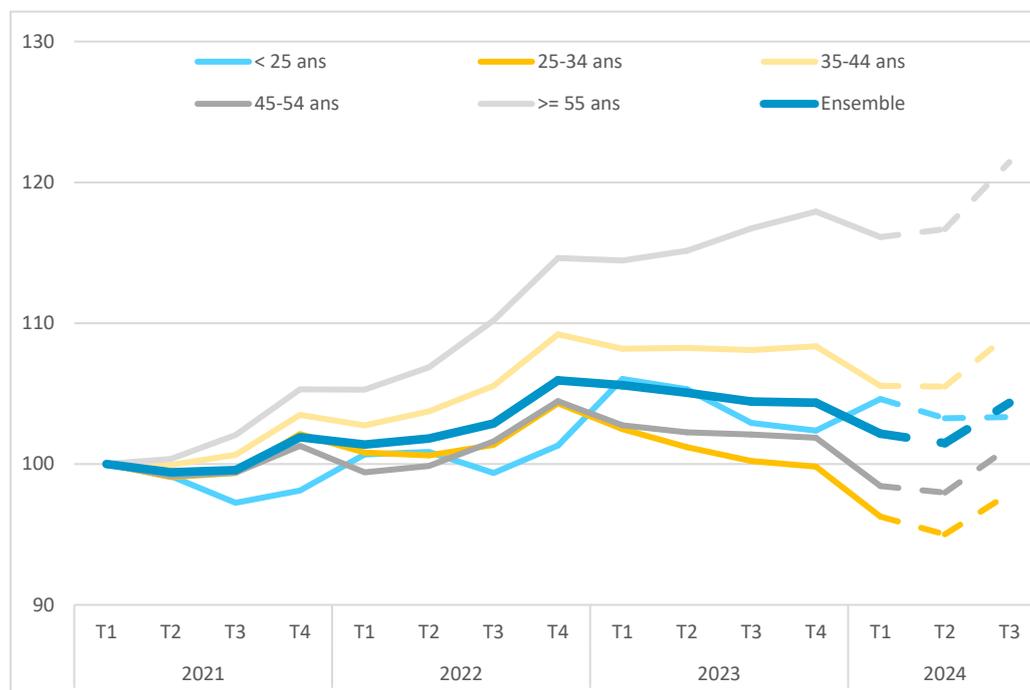


Base 100 : 1^{er} trimestre 2021

Note de lecture :

Le nombre de bénéficiaires de la prime d'activité augmente entre le 1^{er} trimestre 2021 et le 3^{ème} trimestre 2024, passant d'un indice 100 à 104,3, correspondant à une évolution de + 4,3%.

Graphique 5 – Évolution des foyers bénéficiaires de la prime d'activité selon l'âge du responsable du dossier



Base 100 : 1^{er} trimestre 2021

Note de lecture :

Le nombre de bénéficiaires de la prime d'activité augmente entre le 1^{er} trimestre 2021 et le 3^{ème} trimestre 2024, passant d'un indice 100 à 104,3, correspondant à une évolution de + 4,3%.

(p) T2 et T3 2024 : données provisoires (estimations). **Source** : Cnaf – DSER (fichiers Allstat FR6 et FR2), calculs DSER.
Champ : Caf - France entière ; ce champ représente 97,0 % des bénéficiaires tous régimes en 2023.
 Base 100 : 1^{er} trimestre 2021.

Zoom sur les entrées et sorties des bénéficiaires de la prime d'activité au 1^{er} trimestre 2024



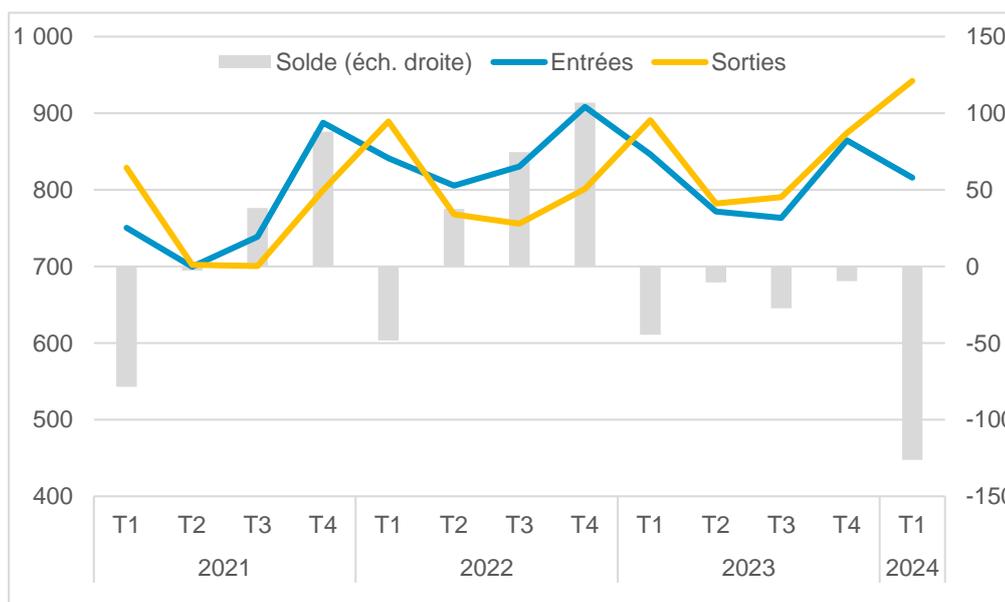
Entre décembre 2023 et mars 2024, le nombre de bénéficiaires de la prime d'activité est passé de 4,54 millions à 4,42 millions. Cette baisse de 126 000 allocataires en trois mois est la conséquence d'un nombre de sorties supérieur à celui des entrées dans la prestation : 942 000 sorties contre 816 000 entrées cumulées au 1^{er} trimestre 2024 (**encadré**). Rapportés au nombre de bénéficiaires de mars 2024, ces flux représentent respectivement 21 % et 18 % des effectifs.

Le niveau des sorties est toujours plus élevé au 1^{er} trimestre (**graphique 1**). En début d'année, davantage de bénéficiaires sont en effet exclus de la prime d'activité car les ressources du foyer en fin d'année précédente deviennent trop élevées pour pouvoir continuer à percevoir la prestation (primes de fin d'année, 13^{ème} mois de salaire, etc.).

Ainsi, au 1^{er} trimestre 2024, plus du tiers des sorties de la prime d'activité sont liées à une augmentation des ressources des allocataires (**graphique 2**). Un quart des sorties s'explique par le fait de ne plus remplir la condition d'activité, probablement en lien avec une perte d'emploi. 16 % des sortants n'ont pas transmis leurs ressources et pour 13 % d'entre eux, le droit calculé est inférieur au seuil de versement (15 euros).

Sur les 4,42 millions de bénéficiaires en mars 2024, 82 % percevaient déjà la prestation en décembre 2023 (**graphique 3**), et plus de la moitié ont bénéficié de la prestation chaque mois de l'année 2023. Parmi les 18 % d'entrants dans la prestation, un peu plus de la moitié peuvent être considérés comme des « nouveaux » allocataires, n'ayant jamais perçu la prime d'activité en 2023. 45 % des entrants ont reçu la prestation au moins un mois en 2023. Ces derniers ont bénéficié de la prime d'activité six mois en moyenne sur l'année.

Graphique 1 – Nombre d'entrées et de sorties dans la prime d'activité (en milliers)

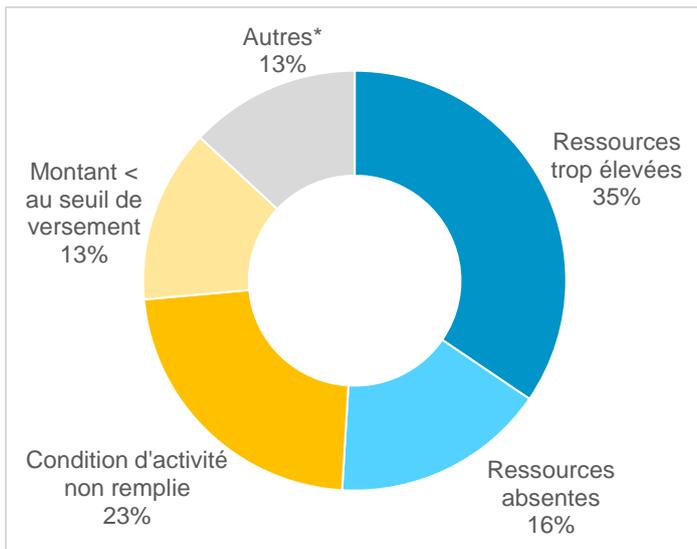


Source : Cnaf – DSER (fichiers Allstat FR6, calculs DSER).

Champ : Caf - France entière ; ce champ représente 97,0 % des bénéficiaires tous régimes en 2023.

Base 100 : 1^{er} trimestre 2021.

Graphique 2 – Motifs de sortie de la prime d'activité au cours du 1^{er} trimestre 2024



Source : Cnaf – DSER (fichiers Allstat FR6).
Champ : Caf - France entière ; ce champ représente 97,0 % des bénéficiaires tous régimes en 2023.

* Parmi les motifs « autres », la moitié des sorties est le fait de la radiation de dossiers au sein d'une Caf. Par exemple, en cas de transfert du dossier d'une Caf à une autre, même si le foyer ne perd pas le bénéfice de la prestation, cela se traduit par une sortie (Caf d'origine) et une entrée (nouvelle Caf). La sortie peut aussi être le résultat d'un regroupement d'allocataires sur un même dossier, à la suite d'une déclaration de vie maritale. Enfin, il existe d'autres motifs de sorties, tels que les suspensions de droit en cas de contrôle par exemple.

Les entrées et les sorties dans la prime d'activité

La variation du nombre de bénéficiaires de la prime d'activité d'un trimestre à l'autre peut s'analyser au regard des entrées et sorties ayant eu lieu chaque mois sur le trimestre.

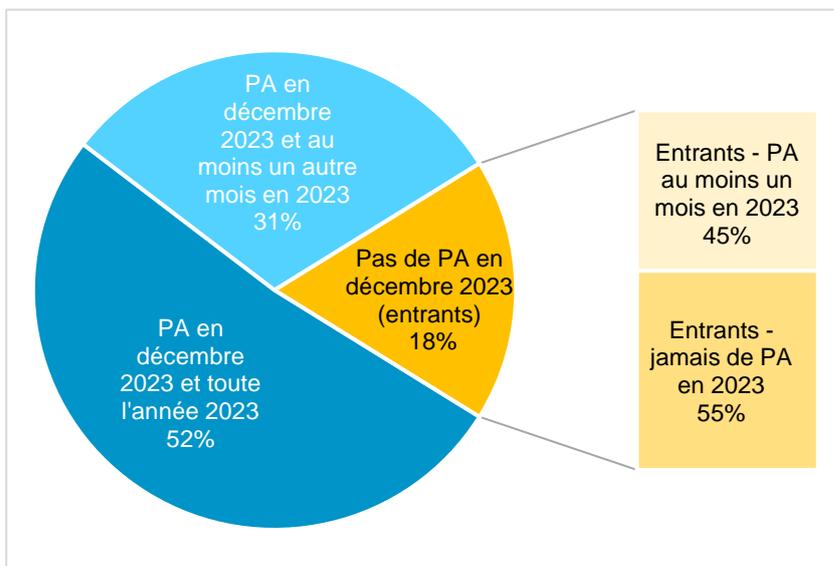
Un bénéficiaire percevant la prestation le mois observé (M) ne la percevait pas le mois précédent (M-1) correspond à « une entrée » dans la prestation. Les sorties correspondent au fait qu'un allocataire bénéficiant de la prestation au titre du mois M-1 ne la perçoit plus le mois M.

Les entrées ne concernent pas nécessairement des personnes qui bénéficient pour la première fois de la prestation, elles comprennent aussi les allocataires pour lesquels le versement de la prestation a été suspendu, tant qu'ils ne remplissaient pas toutes les conditions nécessaires. De même, les fins de droit peuvent n'être que temporaires.

Les entrées et sorties sont recensées avec les fichiers consolidés extraits 6 mois après le mois de droit (FR6) et tiennent compte des régularisations intervenues sur cette période.

Les flux d'entrées et de sorties sont affectés par des effets saisonniers.

Graphique 3 – Situation antérieure des bénéficiaires de la prime d'activité en mars 2024 (en %)



Source : Cnaf – DSER (fichiers Allstat FR6).
Champ : Caf - France entière ; ce champ représente 97,0 % des bénéficiaires tous régimes en 2023.
Lecture : Parmi les bénéficiaires de la prime d'activité en mars 2024, 18 % ne percevaient pas la prime d'activité en décembre 2023 et sont donc entrés au cours du 1^{er} trimestre 2024. 55 % de ces entrants n'ont jamais perçu la prime d'activité en 2023.

SOURCE ET MÉTHODOLOGIE

Présentation de la prime d'activité



La prime d'activité est une aide financière destinée à encourager l'activité professionnelle et soutenir le pouvoir d'achat des foyers à revenu modeste. Elle est versée mensuellement au titre du foyer bénéficiaire et les droits sont révisés chaque trimestre en fonction de la composition et des ressources du foyer.

La prime d'activité est versée par les caisses d'Allocations familiales (Caf) ou les caisses de la Mutualité sociale agricole (MSA). Les données présentées ici concernent uniquement le champ des Caf (représentant environ 96,4 % des dépenses de prime d'activité et 97,0 % des foyers bénéficiaires en 2023).

Le montant de la prime est majoré pour les foyers composés d'une personne vivant seule avec enfant(s) à charge ou à naître pour une durée de 12 mois ou jusqu'aux trois ans du plus jeune enfant.

Le montant de la prime est augmenté d'une bonification individuelle attribuée pour chaque travailleur au sein du foyer dont les revenus d'activité mensuels dépassent 0,5 Smic.

Source et méthode d'estimation



Les données statistiques concernant la prime d'activité sont considérées comme définitives 6 mois après la fin du mois de droit étudié, afin de tenir compte des actualisations tardives de dossiers. Pour assurer un suivi conjoncturel de la prestation, des chiffres provisoires sont estimés pour chacun des mois du dernier trimestre t (juillet, août et septembre 2024) et pour le dernier mois du trimestre $t-1$ (juin 2024), à partir des données mensuelles issues des fichiers statistiques extraits 2 mois après la fin du mois étudié (fichiers Allstat FR2) et des données définitives (fichiers Allstat FR6) observées sur les mois précédents.

La méthode utilisée pour estimer le nombre provisoire de foyers bénéficiaires et les dépenses de prime d'activité d'un mois manquant m consiste à se baser sur les données définitives du mois $m-4$ (mois de référence) auxquelles est ajoutée la différence observée entre les données du fichier Allstat FR2 du mois m et celles du mois de référence.

Exemple pour un des mois estimés :

Données estimées septembre 2024 = Données FR6 mai 2024 + (Données FR2 septembre 2024 – Données FR2 mai 2024)

Cette méthode est appliquée à l'ensemble des indicateurs suivis (sous la référence « données provisoires » marquée par (p)).



Indicateurs suivis

- ✓ **Le nombre de bénéficiaires (ou d'allocataires) de la prime d'activité** correspond au nombre moyen de foyers bénéficiaires observé sur un trimestre. La notion de foyer est celle retenue par la Caf pour le calcul des droits à la prime d'activité et couvre le responsable du dossier, son conjoint éventuel, les enfants (qui peuvent avoir jusqu'à 25 ans) ou tout autre personne à charge au sens de cette allocation.
- ✓ **Le suivi des montants versés** porte sur les dépenses « en mois de droit » (issues des fichiers statistiques observés avec six mois de recul). Les dépenses en mois de droit correspondent aux dépenses versées au titre des mois considérés du trimestre et intègrent les ajustements tardifs de situations (liés aux retards dans le renvoi d'une déclaration de ressources, aux retards de gestion, à la résorption du stock...), en repositionnant les régularisations intervenues après le mois de droit sur le mois concerné.

Référence

Cazain S., Chantel C., 2024, [En 2023, les dépenses de prime d'activité augmentent de 5,1 %](#), Analyses statistiques, n° 2.